

Le monastère des Clarisses d'Orbe ; Origines du monastère de La Lance

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde = Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses**

Band (Jahr): **2 (1861-1866)**

Heft 7-3

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-544601>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ANZEIGER

für

schweizerische

Geschichte und Alterthumskunde.

Siebenter Jahrgang.

N^o 3.

September 1861.

Vorausbezahlung: Jährlich 2 Fr. 4—5 Bogen Text mit Tafeln in vierteljährlichen Heften.

Inhalt: Le monastère des Clarisses d'Orbe. — Origines du monastère de La Lance. — Die letzten Freiherren von Falkenstein. — Ueber Wernher Schodelers Berechtigung zum Chronikschreiben. — Die Bernerchronik, Abschrift von Peter Falk. — Frage. — Tumulus du Forst près de Neueneck, Canton de Berne. — Bague trouvée sur le mont Jules-César près Cornol. — Antiquités des environs de Sainte-Croix, Canton de Vaud. — Eine römische Inschrift, gefunden zu Laupersdorf, K. Solothurn. — Römischer Münztopf. — Ein Schild aus der Burgunderbeute. — Litteratur. — Hiezu Tafel 3 und 3 bis.

GESCHICHTE UND RECHT.

I.

Le monastère des Clarisses d'Orbe.

Amédée VIII, premier duc de Savoie, venait de fonder, dans sa ville de Vevey, le couvent des dames de sainte Claire, lorsque Jeanne, fille de Henri II comte de Montbelliard et femme de Louis de Chalon prince d'Orange, exprima au pape Martin V le vœu d'instituer un couvent du même ordre dans sa ville d'Orbe. Le pape acquiesça volontiers à ce pieux désir; il accorda au futur couvent des Clarisses d'Orbe les privilèges qu'il avait concédés à celui de Vevey, et chargea le doyen de l'église de Besançon de pourvoir, sans l'intervention de l'Ordinaire, soit de l'évêque de Lausanne, à l'accomplissement des formalités d'usage en pareil cas.

La bulle de Martin V est, paraît-il, égarée. Nous en avons retrouvé, aux archives du canton de Vaud, une belle copie collationnée à l'original par le notaire Lamel. Cet acte finit par les mots: »*Datum Rome apud sanctos apostolos VII idus novembris pontificatus nostri anno nono*«; ce qui revient au 7 novembre 1425.

Il faut que Besson ait fait erreur dans son mémoire sur le diocèse de Genève, en assignant à la bulle de Martin V la date du 17 septembre 1426.

Ajoutons que le doyen de l'église de Besançon, auquel Besson donne les noms de *Jean de Fruin*, n'est pas désigné nominativement dans l'acte dont nous venons de révéler l'existence.

II.

Origines du monastère de La Lance.

Les origines du couvent des chartreux de *La Lance*, au bord du lac de Neuchâtel, près de Grandson, ont été jusqu'ici enveloppées d'obscurité. Une erreur, qui s'est accréditée, consiste à croire que ce monastère devait son nom soit à un



morceau de la sainte lance, qu'un sire de Grandson aurait apportée d'outremer, soit à un fragment de la lance qui perça le coeur de saint Maurice. Encore un conte dont il faut décharger l'histoire! Il ne mérite pas plus de créance que la tradition qui fait venir *Creuzlingen*, nom d'un ancien couvent thurgovien, d'une partie de la sainte croix, que le fondateur de ce cloître, saint Conrad, évêque de Constance au dixième siècle, aurait apportée de Jérusalem; pas plus que la légende d'après laquelle l'abbaye de Bellelay aurait reçu ce nom de son fondateur (au douzième siècle) parce que celui-ci, s'étant égaré dans une épaisse forêt en poursuivant une *belle laie*, aurait fait voeu, dans sa détresse, de fonder un couvent en ce lieu s'il en trouvait l'issue.¹⁾ De pareilles fables ont leur source dans quelque méprise, ou dans l'imagination de personnes qui aiment à chercher dans le merveilleux l'explication d'un fait dont elles ignorent le caractère et la cause.

On croit aussi qu'à l'endroit où s'éleva la chartreuse de La Lance était déjà vers la fin du douzième siècle un établissement religieux. On le croit parce qu'une chartre de cette époque fait mention de *frères convers* demeurant au lieu dit La Lance, qui fut donné, avec d'autres fonds, par Hugues de Grandson, à l'abbaye de Fontaine-André, de l'ordre de Prémontré.²⁾

On ne voit pas comment un seigneur laïque aurait pu donner un couvent de chartreux à une abbaye d'un autre ordre. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit dans la chartre que nous venons de citer, car il n'y avait pas alors de prieuré de l'ordre de saint Bruno près de Concise. Les frères convers établis au lieu dit La Lance étaient des colons ou ermites, des dévots dont l'état tenait le milieu entre celui des religieux soumis à une règle et celui des laïques; c'étaient des ascètes qui n'avaient pas fait de voeux et qui vivaient du travail de leurs mains, sinon d'aumônes. On rencontre cette sorte de moines en diverses localités où dans la suite s'élevèrent des couvents, dans lesquels ils furent réunis et agrégés à un ordre religieux après avoir fait profession. Tels étaient, on n'en saurait douter, les *fratres conversi* de la chartre citée ci-dessus. Ils n'appartenaient à aucun ordre et n'avaient reçu aucune règle. Ils s'appelaient Frères de la bienheureuse vierge du saint lieu (*fratres beatae Mariae virginis sancti loci*) sans autre désignation.

Dans le mois d'octobre de l'an 1317, Pierre de Grandson, chevalier, seigneur de Belmont, secondé dans son pieux dessein par sa femme Blanche de Savoie et Othonin leur fils, céda aux frères dont nous parlons un terrain à condition qu'ils construiraient sur la lisière du bois de Seytes, près du lieu au-dessous du petit torrent dit *Lancy* — d'où sont venus les noms de *La Lance* et *Lancea* — une maison religieuse de l'ordre des Chartreux.³⁾ Othon seigneur de Grandson, chevalier, oncle du précédent, non seulement approuva la cession faite par son neveu, mais encore fonda et dota la chartreuse de La Lance par acte du mois de juillet 1320. Les deux chartes originales de 1317 et de 1320 sont déposées aux archives du canton de Vaud avec d'autres pièces relatives au prieuré de La Lance, parmi lesquelles on remarque un acte du 7 juillet 1318, par lequel l'abbaye du Lac-de-Joux céda, au prix de 800 Livres de Lausanne, son domaine dit La Grange de Villar-Luzon⁴⁾ au seigneur Othon de Grandson, qui en donna la moitié au couvent des chartreux établis sur son territoire. Depuis sa fondation en 1320, le monastère de La Lance porta, dans les documents, le nom du ruisseau près duquel il fut construit.⁵⁾

On aurait pu échapper à une méprise en lisant la traduction de l'acte de fondation de la chartreuse de La Lance publiée dans le *Conservateur suisse*, t. XI, p. 169 et suivantes, notamment ce passage (p. 171): »Item, avons donné et donnons aux »dits prieur et couvent, soit aux frères du susdit saint lieu, le fonds situé proche »la forêt de Seytis, *au-dessous de la fontaine de la Lance*, entre la dite forêt et »le cours de la dite fontaine, ainsi que le dit terrain s'étend jusqu'au lac, et cela »pour y bâtir une maison dans laquelle habiteront à perpétuité treize frères du »dit ordre de chartreux, pour y servir le Créateur tout-puissant sous l'observance »régulière du dit ordre.«

Il faut que le traducteur de la charte de 1320 et ses lecteurs aient été singulièrement distraits, ou préoccupés de la sainte lance, pour ne pas reconnaître le torrent qui coulait sous leurs yeux. Dans la note qu'il a jointe à sa traduction, le doyen Bridel dit qu'une des reliques de l'abbaye (il fallait-dire du prieuré) de chartreux près de Concise était un morceau de la sainte lance, dont ce cloître avait pris le nom, que cette relique rappelait les croisades, qu'Othon de Grandson, fondateur de la chartreuse de la Lance, est peut-être le chevalier de même nom qui en 1291 défendit bravement Saint-Jean-d'Acre, assiégée par les infidèles. Ce serait donc lui qui aurait apporté la précieuse relique. Mais l'auteur de cette hypothèse ignorait l'existence d'une charte antérieure d'un siècle, qui donne le nom de la Lance au lieu même où Othon de Grandson fonda une chartreuse ⁶⁾.

Tandis que dans le diocèse de Genève paraissent des couvents de chartreux au douzième siècle, nommément celui d'Oujon, qui date de l'an 1149, on n'en trouve aucun dans le diocèse de Lausanne avant la fin du treizième siècle. Les trois chartreuses de ce diocèse n'existaient pas en 1242, lorsque fut rédigé le cartulaire de l'église Notre-Dame de Lausanne; c'est pourquoi elles ne figurent pas au catalogue des établissements religieux du dit diocèse, non plus que l'abbaye de Gottstatt, de l'ordre de Prémontré, laquelle fut fondée en 1247. Les trois chartreuses de l'évêché de Lausanne furent instituées dans l'espace de vingt-cinq ans, savoir: la chartreuse de La Val-sainte par Girard 1er, seigneur de Charmey, en 1295; celle de La Part-Dieu, par Guillemette de Grandson, comtesse-douairière de Gruyère, et par son fils le comte Pierre III, en 1307; enfin le prieuré de La Lance, en 1320, par un autre membre de l'illustre famille qui justifia si bien sa devise: *A petite cloche grand son*.

Le premier prieur de ce couvent fut Jean de Montaigu (*»de monte acuto«*). Dans la charte du mois d'octobre 1317 ce religieux ne porte pas encore le titre de prieur, mais c'est à lui que l'auteur de la charte, Pierre de Grandson, fait la cession que nous avons mentionnée. Le dernier prieur de La Lance fut Pierre de Dompierre, d'Avenches, lui dix-huitième, qui avait passé dans ce monastère quarante-deux ans, dont quinze comme profès et vingt-sept comme prieur, lorsqu'il fut sécularisé en 1538. Il restait alors dans ce couvent six religieux, qui, refusant d'embrasser la réforme, furent renvoyés par l'Etat de Berne, qui fit remettre à chacun d'eux vingt livres »monnoye foible«, après les avoir dépouillés de leurs titres et de leurs revenus, dont l'Etat de Fribourg eut sa part.

Les chartes du prieuré de La Lance étant conservées, les unes à Lausanne, les autres à Fribourg, il serait facile de reconstituer le cartulaire et de composer

les annales de ce monastère, qui avait des possessions assez importantes. On parviendrait ainsi à combler une lacune regrettable dans l'histoire du canton de Vaud.

Lausanne, juillet 1861.

J.-J. Hisely.

¹⁾ „*Laie* (ou *laye*) s'est dit autrefois d'Une partie de bois. C'était aussi le nom particulier de la forêt de Saint-Germain: de là est venu le nom de *Saint-Germain-en-Laie*.“ Compl. du Dict. de l'Acad. française. — L'abbaye de *Bellelay* tirait son nom du bois où elle était située, tout comme le couvent de *Bellevaux*, près de Lausanne, devait le sien à sa position dans une belle vallée.

²⁾ „*Locus qui vocatur Lancea infra fines Concise*.“ — „*Fratres conversi in loco Lancea dimorantes*.“ Monuments de l'Histoire de Neuchâtel, publiés par G. A. Matile, t. I, p. 34.

³⁾ „*Et est actum in predictis quod predicti religiosi tenentur construere Domum prope nemus de Setis iuxta locum subtus fontem qui vocatur lancy etc.*“

⁴⁾ Aujourd'hui Villars sous Champvent.

⁵⁾ „*Conventus domus sancte lancee* (de la sainte maison de La Lance), — *sacre domus lancee — sancti loci prope la lancy* — „*saint lieu de La Lance*.“

⁶⁾ Le nom de *Lancy*, donné à la chartreuse que fonda le sire de Grandson, n'appartenait pas exclusivement à ce couvent, ou au torrent près duquel il était assis. Ce nom se retrouve ailleurs dans la Suisse romande. Parmi les témoins d'un acte passé à l'abbaye de Hauterêt le 12 mai 1215 est un „*Walcherus de la Lanci*“. — On connaît le village paroissial de *Lancy* dans le canton de Genève.

Die letzten Freyherren von Falkenstein.

Thoman und Hansen, den Söhnen des Freyherrn Hans Friederich von Falkenstein und der Claranne von Thierstein, wollte das Glück diesseits des Rheins nimmermehr hold seyn. — Thoman zog über den Rhein und erwarb durch Kauf von Herr Jakob von Staufen die Veste Heidtburg (oder Heidtberg) mit ihren Begriffen, auch mit Gericht, Leut, Steuer, Zinss, Gült, Nutz und Gut, genannts und ungenannts und mit aller Zugehörde, wie der Akt des spätern Wiederverkaufes besagt, und gründete so die Familie der Freyherrn von Falkenstein zu Heidtburg. Seine Gemahlin war Amalie von Weinsperg.

Auch auf diesem neuen Wohnsitze konnte der alte Freyherr der Ruhe nicht geniessen, wie ein mehrjähriger, zum Theil sehr heftiger, Briefwechsel zwischen ihm und dem Grafen Oswald von Thierstein und andern hohen und höchsten Personen, woraus wir das Vorzüglichste mittheilen, zum Erbarmen zeigt. Der Hader betrifft den halben Zehnten zu Köstlach im Sundgau und Anderes, worin Graf Oswald dem unglücklichen Thoman, wie dieser klagt, gegen Recht und Billigkeit, wir wissen nicht genau wie, Eintrag that.

Nachdem unser Freyherr dem Grafen das Urtheil der Mannen der Stift Basel und das Urtheil von Ensisheim (dieses vom Samstag vor Oculi 1478 zugeschiedt, ihn auch vor den Herzog von Oesterreich geladen, und ihm gezeigt, dass nicht Thomas, sondern Oswald ein Unwahrer sey, und ihm alle Unbilden, so er ihm zugefügt, vorgehalten, ihn mehrmalen um Recht erfordert, auch vor verschiedene hohe Herren, wohin er wolle, geladen, und um Antwort verlangt und keine erhalten; so schickt er seine Briefe an Oswald endlich an Herzog Reinhard von Lothringen, (Schreiben vom Dienstag nach St. Bartholomini 1478 an diesen) dessen Amtmann Oswald sey, damit er selbe an diesen kommen lassen möge. Bald darauf (Samstag